

COMMUNE DE HERBITZHEIM
Département du Bas-Rhin
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 octobre 2023 à 20h00

Sous la présidence de M. Michel KUFFLER, Maire
Nombre de membres en exercice : 19

Membres présents : 13

Mmes ORDITZ et SEBAA Adjointes,
MM. PADRIXE et M. PEISSEL-SARAGOZA Adjointes,
Mmes KOEPEL, MULLER, SCHMITT, STEINER
MM. BUHA, HUMBERT, RUFF, WITTMAN

Absence excusée avec procuration : 0

Absence excusée : 5

Mmes FALK, HERTER, LOCATELLI
MM. GILGER et ROGER

Absence non excusée : 1

Mme KRAU

Secrétaire de séance : Mme ORDITZ

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu précédent
2. Chasse : Conventions gré à gré (délibération n°2023-69)
3. Contrat d'assurance de la commune (délibération n°2023-70)
4. Création d'un poste d'employée communale (délibération n°2023-71)
5. Vente terrain 3^e tranche Woog (délibération n°2023-72)
6. Location gymnase (délibération n°2023-73)

1. Approbation du compte-rendu précédent

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont une remarque à formuler au regard de la lecture du compte-rendu. Aucune remarque n'ayant été faite, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Chasse : Conventions gré à gré (délibération n°2023-69)

M. Emmanuel PADRIXE, Adjoint, informe le conseil municipal que les lots de chasse mentionnés ci-dessous ont fait l'objet d'une convention de gré à gré.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2033,

Vu l'avis favorable de la commission consultative communale de chasse en date du 20 octobre 2023

Le conseil municipal :

Décide pour les lots loués par conventions de gré à gré, de fixer le prix de la location annuelle comme suit :

- Lot n° 2 : 4.500,00 €, association *Le Pèlerin*
- Lot n° 3 : 2.700,00 €, association *A l'orée du bois*

Autorise M. le maire à signer les conventions de gré à gré.

Décide d'accorder aux locataires de la chasse, s'ils le demandent, le paiement du loyer annuel en deux versements égaux, le premier au plus tard pour le 1^{er} avril, le deuxième au plus tard le 1^{er} septembre de chaque année comme stipulé dans l'article 11 du titre V du cahier des charges type.

Les titres de recette seront établis comme suit :

- Lot n° 2 : deux versements de 2.250,00 €
- Lot n° 3 : deux versements de 1.350,00 €

Le conseil municipal approuve ces conventions à l'unanimité.

3. Contrat d'assurance de la commune (délibération n°2023-70)

M. le Maire présente les propositions d'assurance établies par Groupama et la SMACL Assurances. L'offre de Groupama étant incomplète malgré un rappel, M. le Maire propose d'accepter celle de la SMACL pour un montant de 20.840,42€. *TTC*

Cette offre comprend :

- la responsabilité civile tous risques sans franchise
- la protection juridique sans franchise
- la protection fonctionnelle des élus et des agents sans franchise
- les véhicules à moteur (au nombre de 18) sans franchise
- les dommages aux biens en tous risques avec une franchise de 250€, le contenu des 35 bâtiments étant inclus ainsi que les 2 terrains de padel
- les auto collaborateurs sans franchise

Le conseil municipal accepte ce contrat d'assurance à l'unanimité.

4. Création d'un poste d'employée communale (délibération n°2023-71)

Dans le cadre de l'avancement de grade du personnel communal, M. Emmanuel PADRIXE, Adjoint au Maire, propose au conseil municipal de faire passer Mme Cindy ESCHENBRENNER adjoint d'animation principal de 2nde classe. Ce changement de grade implique la création d'un poste et son écriture au tableau d'avancement.

Le conseil municipal approuve cette création de poste à l'unanimité.

5. Vente terrain 3^e tranche Woog (délibération n°2023-72)

M. le Maire fait part au conseil municipal de la vente à M. Ferré du lot n° 11 de la 3^{ème} tranche du lotissement WOOG section 2 parcelle 414 d'une superficie de 4 ares 05 pour un montant de 4600€ l'are soit un total de 18.630€. *TTC*

Le conseil municipal approuve cette vente à l'unanimité.

=====

6. Location gymnase (délibération n°2023-73)

M. le Maire propose de louer le gymnase à l'année pour un montant de 5€ par passage et 13€ par heure par zone d'éclairage. Une caution de 500€ sera également demandée.

M. le Maire propose aussi de louer le gymnase à l'association REDOM pour un montant de 200€ par an.



Le conseil municipal accepte ces deux propositions à l'unanimité.

=====

Pour copie conforme
Fait à Herbitzheim, le 30 octobre 2023



Pour signature :

Le Maire : M. KUFFLER 		La secrétaire : Mme ORDITZ	
---	--	-------------------------------	--

